

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS**

Amnesty International envisage une action en justice après que l'accès à certains lieux eut été refusé à un de ses délégués

Index AI : MDE 15/050/02

Derrick Pounder, professeur de médecine légale à l'université de Dundee, actuellement en mission pour Amnesty International, s'est vu interdire l'accès au camp de réfugiés de Jénine et à l'hôpital de cette ville.

Seul médecin légiste présent dans la zone, Derrick Pounder avait tenté d'entrer dans le camp de réfugiés afin de commencer à réunir des éléments de preuves essentiels pour déterminer le sort des personnes mortes à Jénine.

La délégation d'Amnesty International s'était rendue à Jénine après que certaines sources eurent indiqué qu'un désastre majeur sur le plan humanitaire et des droits humains se produisait dans le camp, où des milliers de personnes étaient toujours prises au piège sans eau ni nourriture, dans une zone dévastée, jonchée de débris et de corps en

décomposition.

« Deux tâches doivent être accomplies de toute urgence. La première est humanitaire et consiste à réunir les informations nécessaires pour identifier les morts, afin que leur corps puisse être remis à leur famille. La seconde est de recueillir des éléments d'expertise scientifique sur les causes et les circonstances de ces décès, qui permettront de faire la lumière sur les événements survenus au camp de Jénine, a déclaré Derrick Pounder. Le droit international humanitaire et relatif aux droits humains exige que des investigations médico-légales soient menées dans cette optique. Le refus de nous permettre de mener de telles investigations, ou même d'aider d'autres enquêteurs à accomplir ce travail, est extrêmement grave et conduit à s'interroger sur les motifs des autorités. »

Les médecins légistes se trouvant en Israël et parmi les Palestiniens sont peu nombreux, et aucun d'eux n'est présent à Jénine ni dans le camp de réfugiés. Or, plus l'état des corps se dégrade, plus il est difficile d'établir des faits incontestables et

de recueillir des éléments objectifs permettant de déterminer comment ces personnes ont trouvé la mort.

Amnesty International, ainsi que d'autres organisations telles qu'Adalah, le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël, envisage d'intenter une action en justice en Israël afin de pouvoir accéder au camp de réfugiés et à l'hôpital de Jénine. L'organisation a également condamné le refus des autorités de permettre l'entrée dans le camp de l'aide nécessaire aux survivants, dont un grand nombre sont toujours pris au piège dans des habitations qui se sont effondrées. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>